



POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,
JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — 10 — — 13 —
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 11 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 03 minutes du matin, Express.
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
2 — 12 — — soir, Omnibus-Mixte.
4 — 13 — — Express.
7 — 15 — — Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
8 — 35 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 54 — — Omnibus-Mixte.
5 — 57 — — soir, Omnibus.
10 — 34 — — Express.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal, 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

On lit dans la France :

Après une longue et laborieuse discussion, le budget est enfin voté. Le budget ordinaire de 1869 a été adopté par 211 voix contre 15, le budget rectificatif de 1868 par 203 voix contre 14, le budget extraordinaire de 1869 par 210 voix contre 15.

Ce chiffre de 14 ou de 15 résume les forces de l'opposition radicale; il est à peu près le même chaque année, et il a beau se reproduire, nous avons peine à nous l'expliquer.

Nous comprenons qu'on vote contre telle ou telle mesure spéciale, même contre tel ou tel article du budget que l'on voudrait supprimer ou modifier; mais voter contre l'ensemble du budget, nous a toujours paru un de ces actes dont les oppositions raisonnables, à moins de circonstances absolument exceptionnelles, doivent s'abstenir.

Est-ce qu'il est possible, quel que soit le gouvernement, de gouverner sans budget? Est-ce qu'il est sage de prétendre arrêter la marche générale des affaires?

La question du budget est, du reste, une de celles qui divisent l'opposition. Nous ne voyons figurer parmi les quinze ni M. Thiers, ni M. Berryer, ni M. Guérault. Ces honorables députés se sont abstenus. M. Havin a voté pour le budget. Mais bien que, dans une assemblée de 285 membres, le chiffre de 15 ne représente qu'une très-petite minorité, nous voudrions que ce chiffre fût encore réduit; car nous regrettons tout ce qui présente le

caractère d'opposition systématique, non pas au point de vue du gouvernement pour qui ces résistances ne sauraient être un danger, mais au point de vue de nos mœurs parlementaires que les oppositions radicales altèrent au lieu de les développer.

La *Correspondance générale* de Vienne, démentant le prétendu voyage du roi de Prusse à Gastein, répète que les bruits d'un rapprochement plus intime entre les cabinets de Vienne et de Berlin, sont dénués de fondement.

Depuis la paix de Prague, l'Autriche cherche à entretenir de bonnes relations avec la Prusse, mais elle n'a pas de motif pour chercher à augmenter l'intimité de ces relations.

Les bruits contraires reposent, soit sur une appréciation erronée du véritable état des choses, soit sur une intention malveillante de troubler l'entente parfaite qui règne heureusement entre l'Autriche et la France.

Il est bon de remarquer que tous les membres de l'épiscopat autrichien n'ont pas pris part à la croisade des évêques de l'empire d'Autriche contre les lois confessionnelles. La *Nouvelle Presse libre* cite aujourd'hui, avec des éloges mérités, l'archevêque de Goritz qui, dans une récente circulaire, recommande à son clergé de se conformer à la législation nouvelle et de ne point se refuser à enregistrer dans les livres paroissiaux les mariages civils.

Une discussion assez intéressante a eu lieu dernièrement au sein de l'assemblée fédérale

suisse, à propos de la constitution révisée du canton de Soleure, soumise à la ratification du conseil des Etats. Il s'agissait d'une proposition tendant à supprimer un article de cette constitution qui exclut les ecclésiastiques du droit de vote. Les auteurs de la proposition avaient invoqué comme argument l'exemple fort singulièrement choisi des Etats-Unis d'Amérique, qui viennent d'admettre même les nègres au scrutin. Cette argumentation n'a pas eu le succès désiré. Plusieurs orateurs ont soutenu la thèse que les prêtres ont à remplir au sein de la société une mission de paix peu compatible avec les préoccupations politiques. Le conseil des Etats a maintenu l'exclusion à la majorité de 28 voix contre 11.

Si le gouvernement prussien a l'intention de se créer des partisans dans les pays allemands sur lesquels le double aigle de Prusse a étendu ses serres, il n'emploie pas toujours les meilleurs moyens pour se rendre populaire. Wiesbaden, par exemple, était, depuis longtemps le siège d'une cour de cassation, et tenait par conséquent à conserver cette juridiction qui donnait à la ville un certain relief. Tenant fort peu compte des vœux de l'ancien duché de Nassau, le cabinet de Berlin a décidé que la cour de Wiesbaden serait transférée à Francfort.

Les feuilles allemandes nous apprennent que cette détermination a jeté dans la population de l'ancien duché une vive agitation.

On écrit de la frontière de Pologne à la *Nouvelle Presse libre*, sous la date du 20 juillet,

que le gouvernement russe ne cesse de travailler dans la Lithuanie et même en Pologne à l'extirpation du catholicisme. Il aurait formé, à cet effet, des commissions destinées à transformer les églises catholiques en églises schismatiques, et à convertir la population avec le knout, au besoin.

On écrit de Varsovie, le 23 juillet, à la *Gazette de Breslau* :

Un ordre adressé de Saint-Petersbourg aux dix gouvernements vistuliens porte, qu'à partir du 1^{er} janvier de l'année prochaine, les ministres de tous les cultes ne doivent correspondre officiellement qu'en langue russe, non seulement avec l'administration et leurs supérieurs, mais encore entre eux. Cette mesure entraîne l'interdiction de l'allemand pour les protestants, du polonais pour les catholiques et de l'hébreu pour les israélites.

L'ordre édicte des peines sévères contre ceux qui correspondraient en une autre langue qu'en russe. Mais les ministres des différents cultes ne savent généralement pas le russe. Il est d'un autre côté très-difficile dans les grandes villes et presque impossible dans les campagnes de trouver des interprètes capables de se charger de cette correspondance. Aussi les rapports entre les membres des divers clergés seront rendus presque impossibles.

On mande de Belgrade, le 27 juillet :

Le tribunal vient de rendre son jugement dans l'affaire des assassins du prince Michel. Les deux séries d'accusés avaient été réunies. Il y a quatorze condamnés à mort, parmi les-

FEUILLETON.

10

LE ROMAN DES MÈRES,

PAR ALFRED DES ESSARTS.

PREMIÈRE PARTIE.

(Suite.)

— Que demande madame? dit la servante, cherchant à simuler un calme absent de son âme.

— Ah! vous voilà, dit brusquement Charlotte. Je suis très-mécontente.

— J'ignore ce que madame peut avoir à me reprocher.

— Vous l'ignorez!... Faites donc l'innocente!... Ne vous avais-je pas interdit toute familiarité avec Eugène? Eh bien! lorsque je vous confiais cet enfant pour le calmer, vous vous permettez de lui parler comme le ferait au plus une mère, de l'embrasser même... Ne le niez pas, il me l'a dit dans son ingénuité. Vous lui avez prodigué ridiculement vos caresses. Cette familiarité inconvenante me déplaît. Puisque vous ne savez pas être discrète et vous tenir à votre rang, je ne dois pas tolérer davantage des façons d'agir qui me cho-

quent. En conséquence, malgré vos bonnes qualités, je me vois obligée de vous congédier.

La pauvre femme ne parut d'abord pas avoir compris de quoi il s'agissait. Une telle douleur se peignit sur ses traits que le cœur le plus insensible se fût senti pris de pitié. Mais Charlotte était sous l'empire d'une irritation qui ne lui permettait pas de s'éloigner de son idée première. Seulement elle adoucit sa voix pour ajouter :

— Je ne veux point vous jeter dans la rue, croyez-le. N'ayant que des éloges à faire de votre zèle et de votre caractère, je m'engage à vous procurer une place bien meilleure que celle-ci. Avant deux jours vous serez pourvue.

— M'en aller!... murmura la malheureuse créature, c'est impossible!

— Impossible!... Etes-vous folle?

— O madame, ne me chassez pas... Ayez compassion de moi. Je respecterai vos ordres. Je ne parlerai plus à votre enfant. Ne me chassez pas, vous qui êtes bonne, vous qui allez être mère! Je n'avais désiré qu'une chose, être chez vous; ne me retirez pas mon dernier bien!

Charlotte était devenue pâle et très-agitée.

— C'est étrange, cette tenacité. Expliquez-vous. Quel intérêt avez-vous donc à demeurer ici?

— Ah! madame...

Ce fut tout ce que put dire Pauline.

Elle tomba à genoux, les mains étendues.

— Allons, vous faites du mélodrame. C'est insupportable.

Pauline se redressa avec dignité :

— Si vous saviez, madame, vous ne me traiteriez pas ainsi.

— Enfin, on parle!

— Eh bien! je ne peux plus vivre sans lui, vous me tuez en me congédiant.

— Sans lui?... Quel rapport y a-t-il donc entre vous et cet enfant?

— Le lien le plus sacré de tous... Je suis sa mère!

La jeune femme jeta un cri terrible et s'évanouit.

A ce bruit, M. Zœhler, qui était au magasin et prêtait depuis quelque temps une oreille inquiète, entra vivement dans le petit salon et prodigua des soins à Charlotte.

Cependant Pauline était restée immobile, les yeux hagards, les mains crispées sur les épaules d'Eugène qui pleurait d'effroi.

M. Zœhler, sans comprendre ce qui s'était passé, devint furieux.

— Qu'y a-t-il? Que faites-vous? Qu'avez-vous dit à madame?

— Je lui ai dit... que me chasser c'était me tuer... parce que je suis la mère de cet enfant!

— Vous? allons donc!... Est-ce qu'une vraie mère aurait abandonné son fils?... Vous êtes une menteuse, voilà tout. Sortez d'ici, *der Teufel!*

— Moi, à cette heure?

— Oui, sortez! Tenez j'ai pitié de vous, malgré votre conduite. Je vous donne deux mois de gages. Faites votre paquet et partez!

Il la prit violemment par le bras et la poussa vers la cuisine près de laquelle Pauline avait sa petite chambre.

Charlotte commençait à recouvrer l'usage de ses sens. Elle promena autour d'elle un regard vague qui cherchait sans doute son ennemie. Ce regard s'arrêta sur Eugène qui continuait de pleurer. Mme Zœhler frémit.

— Serait-ce possible?... murmura-t-elle... Une autre pourrait réclamer son amour? une autre aurait plus de droits que moi, moi qui l'ai élevé, soigné, couvé de ma tendresse!... Je ne veux pas qu'on me le dispute. Sa véritable mère, c'est moi! Oh! qu'on vienne donc me le disputer!...

A peine achevait-elle ces paroles que Pauline parut sur le seuil, tenant à la main un modeste paquet. Elle traversa la pièce comme un fantôme, s'inclina et sortit sans avoir fait entendre un son.

quels les frères Radovanovich, Sima et Svetosan Menadovich, parents de la princesse Karageorgewitch. Le prince Karageorgewitch et son secrétaire sont condamnés par défaut à vingt ans de travaux forcés. Philippe Stankovitch a été condamné à la même peine, et Teremitch à quinze ans de prison.

L'exécution des condamnés aura lieu demain matin à six heures.

Les débats du procès des auteurs de la conspiration contre la dynastie actuelle de Madagascar se sont terminés, disent les dernières nouvelles, au milieu du plus grand calme. Vingt-huit accusés appartenant aux premières familles du pays ont été condamnés à mort; mais la reine, usant de clémence, a commuë leur peine en celle d'une année de séjour dans le tombeau de leurs ancêtres. Ce châtiment consiste à être mis aux fers dans une chambre sépulcrale disposée à cet effet. Le coupable, livré à ses méditations, a tout le loisir nécessaire pour réfléchir sur les vicissitudes humaines. Voilà certes un mode de répression qui ne serait pas désavoué par un peuple de philosophes.

Le Parlement anglais doit définitivement clore ses séances aujourd'hui.

La session des Chambres espagnoles s'ouvrira le 1^{er} septembre.

Les bureaux du journal le *Pays* ont été, samedi au soir, le théâtre d'une scène violente qui a eu un grand retentissement dans le monde de la presse. A ce sujet, notre confrère a publié le procès-verbal suivant :

Aujourd'hui 25 juillet, à trois heures moins un quart, nous trouvant dans les bureaux de rédaction du journal le *Pays*, nous avons vu entrer une personne portant le grand uniforme de lieutenant de vaisseau.

Cette personne, entrant sans être annoncée, s'est avancée vers M. Paul de Cassagnac et lui a dit :

— Vous êtes M. Paul de Cassagnac ?

A quoi ce dernier a répondu :

— Oui, monsieur.

Alors, et sans autre explication, l'étranger levant la main lui a donné un soufflet.

Sur cet outrage, M. Paul de Cassagnac, gardant le sang-froid le plus absolu, s'est borné à lui dire :

— C'est bien, monsieur, expliquez-vous. Pourquoi cet acte de violence ?

Ce monsieur, qui semblait dans un état de surexcitation extrême et tenait la main sur son sabre, a d'abord et plusieurs fois refusé de s'expliquer, vociférant et se bornant à dire : « C'est un duel au dernier sang, et je vous laisse le choix des armes. » M. Paul de Cassagnac, insistant, lui a dit : « Vous voyez avec quelle placidité je vous écoute ; vous savez

» qui je suis ; vous venez m'attaquer chez moi ; » j'aurais le droit de vous tuer. Je le peux, je suis armé ; mais je veux éviter l'ombre » même d'une illégalité. Encore une fois, expliquez-vous. »

L'étranger a répondu avec vivacité : « Moi aussi, je suis armé ; j'ai vingt-et-un coups » de revolver à tirer. »

Sur les sommations nouvelles et menaçantes cette fois, de M. Paul de Cassagnac, l'étranger a donné, avec une grande incohérence de langage, les explications suivantes que nous rapportons fidèlement, tant elles nous ont frappé :

« Vous avez insulté Jules Favre, mon » cond père... Je lui dois tout... Je sors de » déjeuner chez lui... Vous avez insulté les » étudiants, ces nobles cœurs... Je ne souffrirai pas qu'on publie de pareils articles... » J'ai fait le tour du monde... Il y a trois jours » que je vous cherche... Je suis prévôt d'armes, quoique je n'aie pas pris de brevet... » J'ai eu sept duels... Je vous laisse le choix » des armes... Je ne veux pas me battre à » l'épée, parce que mes camarades de la » marine savent que je vous tuerais... » Et le tout entremêlé de phrases interrompues et de paroles désordonnées.

« — C'est bien, monsieur, interrompit M. Paul de Cassagnac ; mais auriez-vous l'honnêteté et le courage de mettre par écrit et de signer ce que vous êtes venu faire ici ? »

« — Oui, a-t-il répondu : dictez. »

Et alors M. Paul de Cassagnac, toujours calme et impassible, lui a dicté la déclaration suivante :

« Je soussigné, Charles-Ernest Lullier (et, s'interrompant : « Je pourrais mettre : Baron » Lullier ; mais je méprise ces choses-là ; je » suis républicain. »), lieutenant de vaisseau, je déclare être venu dans le... les bureaux du journal le *Pays* souffleter M. Paul de Cassagnac. Signé : E. LULLIER. »

Après avoir écrit et signé, ce monsieur est sorti en disant qu'il enverrait ses témoins le lendemain à dix heures, et il est allé se perdre dans le rassemblement que ses vociférations avaient réuni devant la porte du journal.

En foi de quoi nous avons rédigé et signé le présent procès-verbal, déclarant que ce n'est que sur les représentations énergiques de M. Paul de Cassagnac que nous avons consenti à rester simples spectateurs de toute cette scène.

HENRI D'ERVILLE. CHARLES DUCHER.

Après renseignement pris sur l'auteur de cette agression, M. Paul de Cassagnac a déclaré n'avoir pas autre chose à faire que de s'en remettre à la police correctionnelle.

Le journal le *Pays* revient aujourd'hui sur cette regrettable affaire, et complète en termes mesurés ses premiers renseignements.

M. Paul de Cassagnac a donné dans cette

circonstance la preuve d'un calme et d'une modération qui lui ont valu de justes éloges de la part de plusieurs de ses confrères de la presse.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

L'Empereur s'est rendu dimanche à Luxeuil. Après une courte visite à l'établissement thermal, Sa Majesté a dîné à l'hôtel Richard, et elle est ensuite repartie pour Plombières, à huit heures, en laissant à M. le maire de Luxeuil 1,200 fr. pour les pauvres de la commune.

— On pense que des dispositions seront prises au ministère des finances pour que l'ouverture de l'emprunt de 440 millions ait lieu dans la première quinzaine d'août.

— S. Exc. le ministre de la guerre vient de transmettre aux autorités militaires la circulaire suivante :

Général,

En vertu de mes dernières instructions, la proportion des congés de semestre à délivrer, soit après la clôture de l'inspection générale, soit au moment de l'arrivée sous les drapeaux des militaires de la classe de 1867, doit être calculée de telle sorte que les corps de troupe ne dépassent pas un certain effectif déterminé pour la saison d'hiver.

En vue de compléter les résultats de cette mesure, au point de vue de l'intérêt du Trésor, il convient de faire participer à ces congés les militaires *renégés et engagés après libération, libérables en 1868, et subsidiairement ceux de ces militaires libérables en 1869.*

Les hommes *gradés* appartenant à cette catégorie pourront être admis au bénéfice de cette disposition, à la condition que leur départ ne désorganisera pas le service.

La désignation des congés de semestre une fois faite par MM. les inspecteurs généraux, MM. les généraux commandant les divisions territoriales feront procéder à la mise en route, en temps utile, des militaires qui auront été désignés pour les obtenir.

— On signale en Angleterre une vingtaine de cas de mort par insolation.

— Des lettres de Bruxelles assurent que le système de la garde mobile en France va être appliqué en Belgique.

— Le *Progrès de l'Aisne* signale un double et terrible malheur qui vient de frapper deux familles de Brissay-Choigny :

« Samedi, dans l'après-midi, le feu dévorait deux maisons de cette commune ; l'une d'elles était habitée par une pauvre femme et ses nombreux enfants. La mère, n'écoulant que son amour maternel, venait, au péril de sa vie, d'arracher aux flammes l'un de ses enfants, lorsqu'elle s'aperçoit que l'aînée,

qui devait faire le lendemain sa première communion, est restée dans la maison où elle va périr.

» Elle se précipite de nouveau dans ce brasier dont personne n'ose plus approcher. — C'est la mort ! lui crie-t-on de toutes parts... le toit chancelle ! Vous êtes perdue !... A ces cris, la belle-sœur de cette femme s'élance à son tour pour l'empêcher de faire ce sublime sacrifice. A ce moment, le toit enflammé s'écroule sur les deux femmes, leur fermant toute issue.

» On les voit s'affaisser, étouffées par la fumée, brûlées par la flamme. Après de longs efforts on parvient cependant à les retirer des décombres incandescents, mais pour les voir expirer presque aussitôt.

» L'une de ces femmes laisse quatre orphelins, l'autre sept. Ces pauvres enfants sont presque sans aucune ressource. »

— Voici un nouveau sinistre, analogue à celui de Reims, signalé par le *Messenger du Midi* :

« Vendredi, à une heure et demie du soir, un événement qui pouvait provoquer un désastre épouvantable, a eu lieu dans la scierie de bois des sieurs Bonnel et Marqués, à Montpellier.

» Cette scierie, mue par une machine à vapeur, à une pression de cinq atmosphères, a sauté par l'explosion de la chaudière, et la machine, d'un volume énorme, a été lancée en projectiles presque horizontalement en ligne droite contre le derrière des maisons qui font façade sur le cours des Casernes.

» Le toit de la scierie a été enlevé et ses débris dispersés au loin ; les murs mitoyens des deux maisons voisines situées en regard de la scierie et les planchers de ces maisons qui ont subi les atteintes de la machine dans sa projection ont été renversés et les planchers effondrés. Des projectiles d'un volume énorme ont été lancés à plus de cinquante mètres du lieu du sinistre sur le toit d'une maison de la rue de Californie.

» Les dommages causés sont immenses, et ce qui est plus regrettable encore, des personnes, dont le nombre s'élève à cinq ou six, ont été plus ou moins grièvement blessées. Les unes se trouvaient dans la scierie au moment de l'explosion, et les autres dans des maisons où la machine a fait brèche à travers les murs.

» Un commencement d'incendie a été rapidement comprimé. »

— Le *Courier des Etats-Unis* nous apprend que la chaleur qui pèse sur l'Europe n'épargne pas davantage l'Amérique.

Il faut, dit notre confrère, remonter à la pluie de feu et de soufre qui détruisit Sodome, pour trouver un exemple d'une température aussi incandescente que celle qui carbonise depuis quelques jours les malheureux habitants de

Chez elle, le désespoir était sombre, concentré, muet.

Mais, toute bannie qu'était cette infortunée, elle laissait derrière elle l'anxiété profonde — la crainte de l'avenir — l'impossibilité du retour de l'ancien bonheur.

IX.

Pauline sembla d'abord ne songer qu'à respirer l'air libre de la rue pour échapper à l'obsession d'images terribles.

Quand elle fut à une distance de cinquante pas, elle s'arrêta brusquement, comme si le sol se déroba sous ses pieds ou comme si un fossé infranchissable venait de se creuser tout-à-coup devant elle.

Où aller ? Que faire ? A qui demander appui ? Comment s'éloigner davantage de cette maison où était resté son seul amour ? Hélas ! chaque moment allait la séparer davantage de l'enfant adoré. Et cependant il lui fallait mettre de plus en plus l'espace entre elle et lui... Il semblait qu'une main pesante la poussât rudement en avant.

Il semblait qu'une voix impérieuse lui criât : « Va-t'en ! va-t'en ! maudite ! tu n'as pas le droit de rester dans cette rue. »

La pauvre créature était incapable d'arrêter un plan,

de réunir même deux idées. Sa tête était en feu ; les objets réels passaient devant ses yeux tels que des ombres sinistres ; les arcades de la rue de Castiglione se profilèrent comme des hypogées funèbres ; le gaz des lampadaires avait pris une teinte rouge...

Pauline s'élança de nouveau, suivit la rue de Rivoli, traversa la place de la Concorde, longea le quai et ne s'arrêta qu'au pont des Invalides.

Arrivée là, elle s'accrocha au parapet et se pencha vers l'eau...

L'eau était noire et avait des remous bruyants. On a dit d'un fleuve que c'est un chemin qui marche ; on peut dire aussi que c'est un tombeau qui coule.

Pour le malheureux, l'eau a des appels puissants ; elle attire, elle fascine ; sirène de la mort, elle chante... Viens ! viens !

Et cela semble si facile d'éteindre sous cette couche glacée la flamme dévorante du cœur !

Et quand la redoutable perspective de l'éternité s'est effacée de la pensée malade, c'est sitôt fait de s'élançer vers le gouffre qui ne rend jamais ses victimes !

La mère d'Eugène fit un mouvement plus marqué... Une seconde encore, et tout allait être fini.

L'amour maternel précipitait Pauline vers le suicide : l'amour maternel la retint.

Elle venait d'être privée de son enfant ; mais était-

ce à dire qu'elle en serait privée à jamais, qu'il ne se produirait aucune circonstance qui le lui fit revoir ?

Revoir Eugène ! tel fut le cri intérieur qui vibra en elle.

Le revoir ! ne fût-ce qu'un instant.

Pourquoi Dieu lui refuserait-il cette joie suprême ? Sous cette illusion, Pauline se rejeta vivement en arrière.

La mort lui était apparue hideuse. Elle eut peur de ce spectacle et se détourna.

Machinalement elle reprit sa course, rebroussant chemin dans la direction de la rue de Lille.

Une idée subite lui était venue. Cette idée absorbante était comme son cicérone à travers l'obscurité de la nuit.

Arrivée à la troisième maison de la rue où son guide mental l'avait sûrement conduite, elle sonna, entra et demanda au concierge :

— M. le docteur Foquette.

Le concierge était dans sa loge-salon où un bon feu de charbon de terre illuminait de ses lueurs pourprées une jolie cheminée à la prussienne.

Assis à une table ronde, recouverte d'un tapis vert et éclairée par une lampe carcel, il jouait aux cartes avec un valet de chambre du premier, tandis que sa fille brodait et que son épouse préparait le grog américain.

Le fonctionnaire du rez-de-chaussée fronça le sourcil en voyant une femme assez humblement vêtue, et qui, de plus, avait un paquet sous le bras ; comme aussi en remarquant l'air de souffrance empreint sur les traits de cette inconnue, qui s'était permis de le déranger.

— Le docteur Foquette ? répéta-t-il sèchement. Qu'est-ce que vous lui voulez ?

— Je désire le voir, monsieur.

— Le voir !... dit aigrement la digne moitié du concierge. Jamais il n'y est à cette heure-ci, jamais.

— Peut-être rentrera-t-il bientôt...

— Est-ce qu'on sait ? dit le mari. William, j'ai le roi, et je le marque. — Et puis, quand bien même, M. le docteur rentrerait bientôt, son habitude n'est pas de recevoir le soir. Sa consultation gratuite est de onze heures à midi. Revenez demain.

— Oh ! il faut absolument que je lui parle. Permettez-moi de l'attendre.

— Où ?

— Ici. Je ne vous général pas.

— Dites donc, cria la femme du concierge, est-ce que vous prenez notre maison pour un square ?

— Maman, se hasarda à dire la jeune fille, plus compatissante que ses parents, peut-être pourriez-vous...

New-York. Il est même certain que la chaleur est plus forte qu'elle ne le fut à Sodome, car la femme de Loth fut changée en sel et ne fondit pas; aujourd'hui, il n'en resterait pas traces au bout de deux secondes; le soleil la boirait.

Les thermomètres n'avait jamais été soumis à pareille épreuve; aussi la plupart prennent le parti de casser, et les autres divaguent; nous ne pouvons donc avoir la consolation de savoir exactement par quel nombre de degrés nous sommes rôtis. Dans une seule journée, plus de cent chevaux sont tombés mort dans les rues de New-York. Les humains ne sont guère plus épargnés: une trentaine ont été frappés de coups de soleil pendant la même journée, et sur ce nombre six sont morts subitement.

La température de la nuit est presque aussi insupportable que celle du jour et l'on cite deux individus, Bernard Cooper du n° 101 Cannon street, et John Murphy, du n° 60 Mulberry street, mort d'excès de chaleur, le premier à minuit, le second à minuit et demi.

On a constaté hier, dans la ville de New-York, de une heure du matin à six heures du soir, vingt-six cas mortels d'insolation.

A Brooklyn, pendant la même période, quatre cas seulement ont été signalés. Il y a eu probablement des oublis.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Le *Moniteur* publie dans sa partie officielle un décret qui nomme juge de paix du canton sud de Saumur M. Danton, juge de paix de Vibiers.

Dimanche pendant l'orage, la grêle a ravagé les communes de Montreuil-Bellay, Brézé, Saint-Cyr, Fontevault, Montsoreau; puis elle a traversé la Loire, et a continué à détruire la récolte des vignes sur le département d'Indre-et-Loire.

Le train omnibus qui a quitté notre gare lundi soir à 7 h. 15 n'est arrivé à Angers que mardi à 2 h. après minuit. Ce retard a été occasionné par la rupture d'un des essieux du tender, à 4 kilomètres de la gare des Rosiers. Par suite de cet accident, cette voiture a déraillé et labouré le sable sur un parcours de 100 mètres environ.

Les secours ont été demandés à la gare d'Angers, et après 5 heures de travaux pénibles pour débarrasser la voie, le train a pu continuer sa marche.

Les voyageurs en ont été quittes pour une légère peur et beaucoup d'ennui. Il n'y a pas eu la plus légère contusion ni pour les voyageurs ni pour les employés du train.

Voici quelques détails sur l'orage qui s'est fait sentir samedi tout autour de nous.

On lit dans l'*Union bretonne*:

« Samedi, après une journée brûlante, où le thermomètre a atteint 35 degrés, divers orages ont éclaté sur la ville, au milieu d'une grande tourmente de vent et d'une pluie malheureusement peu abondante. La foudre est tombée en divers endroits.

» Dimanche soir, à la suite d'une journée tropicale, de nouveaux orages se sont formés sur notre ville, mais ils sont allés éclater au loin.

» Deux jeunes gens, une jeune fille de 18 ans, et son fiancé, âgé de 22 ans, devant se marier prochainement, se sont mis à l'abri sous un arbre, dimanche, vers six heures, au moment de l'orage.

» Ce matin, M. le maire du Pont-Saint-Martin (commune où l'accident a eu lieu) a été prévenu qu'on avait trouvé ces deux jeunes gens foudroyés. Ils étaient debout, appuyés à l'arbre; les cheveux de la jeune fille avaient été arrachés et pendaient à une branche.

On lit dans le *Journal d'Indre-et-Loire*:

« Hier, vers cinq heures du soir, nous avons eu un orage des plus violents, accompagné d'une pluie torrentielle et de grêle. La plupart des grêlons étaient gros comme des noix-sèches. On en a remarqué qui avaient la grosseur d'un œuf de pigeon.

» Chassée par un vent furieux, cette grêle a occasionné des ravages que l'on n'a encore pu évaluer d'une manière certaine, mais qui doivent être très-importants. Nous avons vu à Saint-Pierre-des-Corps des vignes qui ont eu beaucoup à souffrir. Grand nombre de raisins ont été détachés des ceps comme s'ils eussent été coupés avec un couteau; d'autres ont été en partie égrenés. Un propriétaire évalue sa perte à un quart de la récolte.

» Partout où l'ouragan a sévi, les arbres fruitiers ont perdu une bonne partie de leurs fruits. Prunes, poires, pommes, non encore parvenus à maturité, couvraient le sol.

» Les maraîchers ont éprouvé, dit-on, de grands dommages. Beaucoup de leurs légumes auraient été mutilés par la grêle; des cloches ont été brisées.

» Sur quelques points, de gros arbres sont tombés, déracinés ou brisés au milieu du tronc par la tempête.

On lit dans le *Courrier de la Vienne*:

« Dans la nuit de samedi à dimanche, un orage épouvantable a éclaté sur la ville de Châtelleraut. La foudre est tombée sur le champ de foire, sur un arbre qui abritait une voiture servant d'habitation à une famille de bohémiens.

» Après être passé par un carreau de la fenêtré, le fluide électrique blessa deux individus qui ont été transportés à l'hôpital; puis, ressortant, il foudroya un cheval et un chien attachés à l'une des roues de la voiture. Un vieillard qui était près de là n'a pas été atteint,

mais s'est trouvé seulement transporté à quelques pas. Cependant la violence de la commotion a été telle qu'hier, nous dit-on, on craignait pour sa vie.

» Le cheval tué offre cette particularité que le fluide n'a laissé sur lui aucune trace, hormis un point noir entre les deux oreilles.

On entend dire à chaque instant que nous subissons des chaleurs tropicales depuis quelque temps. Il y a loin cependant de notre maximum, qui a à peine dépassé 35 degrés, à une chaleur tropicale.

Dans l'Inde, à Jacobabad, dans la province de Berard, dans le Bengale proprement dit, dans la présidence de Madras, le thermomètre se tient généralement à 100 degrés, et souvent à 110 degrés toute la nuit. A Hyderabad, place qui peut être considérée comme froide, le 8 juin 1868, à cinq heures du soir, au soleil, le thermomètre marquait 155 degrés. A Jacobabad, le thermomètre se tient souvent, pendant des semaines entières à 110 degrés nuit et jour dans les maisons les mieux aérées et les plus fraîches.

Si nous avions de pareilles chaleurs personne ne sortirait de neuf heures du matin à cinq heures du soir, sans tomber foudroyé par une insolation.

Au reste, la chaleur dont nous sommes accablés se fait sentir un peu partout avec cette intensité anormale. Cet été est tout-à-fait exceptionnel et les journaux sont remplis des récriminations qu'il excite.

A Périgueux, le thermomètre a marqué 38 degrés centigrades à l'ombre et 43 au soleil.

A Nantes, la température a atteint un maximum de 34 degrés 6 10^{es}.

A Marseille, le thermomètre, exposé au soleil, a monté jusqu'à 43 degrés; au nord, il a atteint 27 degrés et demi.

A Toulouse, l'état hygrométrique à midi et à trois heures a été 0,43 et 0,34.

VILLE DE SAUMUR.

FÊTE DU 15 AOUT.

Nous, Maire de la ville de Saumur, commandeur de la Légion-d'Honneur, député au Corps-Législatif,

Considérant que la solennité du 15 août est une fête nationale;

Considérant, en outre, que cette solennité a été de tout temps la fête de la ville de Saumur;

Après nous être concerté avec les autorités militaires,

Avons arrêté les dispositions suivantes:

ART. 1^{er}. — Le jour du 15 août, à 5 heures du matin, une salve de 21 coups de canon, tirée sur le quai Saint-Nicolas, annoncera la solennité du jour.

ART. 2. — Un *Te Deum*, auquel seront conviées les autorités civiles et militaires, sera

chanté à une heure de l'après-midi, dans l'église Saint-Pierre.

ART. 3. — Immédiatement après le *Te Deum*, une revue militaire sera passée sur le quai de Limoges.

ART. 4. — Pendant toute la journée, des jeux de toutes sortes seront mis à la disposition du public, et des danses auront lieu sur le quai de Limoges.

ART. 5. — A 3 heures de l'après-midi, un mâit de cocagne vertical sera établi sur une des grèves de la Loire, si l'état du fleuve le permet, et, dans le cas contraire, sur la place de l'Hôtel-de-Ville. Des prix seront décernés aux vainqueurs. Les personnes qui voudront concourir pour ce divertissement devront se faire inscrire, la veille ou dans la matinée du 15 août, au bureau de M. le Commissaire de police.

ART. 6. — A 6 heures du soir, une salve de 21 coups de canon sera de nouveau tirée sur le quai Saint-Nicolas.

ART. 7. — Un feu d'artifice, à coups de feux variés, terminé par un bouquet, sera tiré à 8 heures 1/2 du soir, sur le quai de Limoges, en face de l'Hôtel-de-Ville.

ART. 8. — Les habitants sont invités à décorer leurs maisons de drapeaux aux couleurs nationales, et à illuminer dans la soirée.

Les édifices publics seront aussi illuminés.

ART. 9. — Le Commissaire de police et les Agents sous ses ordres sont chargés, en ce qui les concerne, de surveiller les présentes dispositions.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 10 juillet 1868.
Pour le Maire, empêché,
CHEDRAU, adj.

Vu et approuvé, etc.

Pour chronique locale et nouvelles diverses: P. GODET.

Dernières Nouvelles.

La session du Corps-Législatif a été close mardi.

M. le président Schneider a donné lecture du décret impérial, et les députés se sont ensuite séparés aux cris de: *Vive l'Empereur!* auxquels MM. Pelletan et Bethmont ont répondu par les cris de: *Vive la Nation! Vive la Liberté!* Dans celui de M. Pelletan, il y avait comme un écho lointain de la Convention, mais un écho qui s'est perdu dans le tumulte pacifique de l'assemblée. (*La France*).

Le Corps-Législatif a adopté l'emprunt, par 215 voix contre 16.

Belgrade, 28 juillet. — L'exécution des condamnés à mort a eu lieu en présence d'une foule immense qui proférait des cris d'imprécation contre les assassins.

Pour les dernières nouvelles: P. GODET.

— C'est bon, c'est bon, interrompit le concierge. Revenez demain, entre onze heures et midi. William, j'ai la vole.

Pauline n'insista pas davantage. Cet échec imprévu avait brisé son énergie factice.

Comme elle fermait la porte de la loge, on sonna du dehors. La Providence ramenait chez lui M. Foquette. En l'apercevant, Pauline jeta un cri.

— Vous l'avez dit le docteur. Est-ce que votre maîtresse vous envoie? est-ce que la santé de Mme Zähler donne des inquiétudes?

— Non, monsieur, murmura Pauline, pouvant à peine parler, tant les sanglots venaient à sa gorge. Madame m'a chassée.

Le docteur resta comme pétrifié.

— Chassée!... Ce n'est pas possible.

La pauvre femme fondit en larmes.

M. Foquette avait le cœur charitable. Cependant le respect humain est si accentué dans nos mœurs modernes, que le docteur éprouvait quelque ennui à subir sous la voûte, et en face du concierge, le contre-coup d'une douleur profonde.

— Calmez-vous, calmez-vous, dit-il avec une certaine bonté. Demain vous me raconterez la chose. On verra ce qu'on peut faire pour vous.

— Ah! monsieur, demain serai-je encore de ce

monde?

— Etes-vous insensée de tenir un pareil langage! et cela pour une place perdue!

— Ce qui est perdu, c'est ma vie!

Le docteur la contempla fixement, cherchant sur ses traits les indices de la démence.

— Oh! s'écria-t-elle dans l'agonie de son désespoir; oh! permettez-moi de vous suivre, M. Foquette!... Il faut que je vous parle ce soir même. Ne me repoussez pas. Je n'ai espoir qu'en vous. Je suis bien malheureuse, allez. J'ai besoin de raconter ma peine. Cela m'étouffe. Laissez-moi vous suivre!

— Diable! diable! Voyons, puisque vous y tenez absolument...

L'illustré praticien habitait le deuxième étage. Il monta rapidement, accompagné de Pauline, tandis que le concierge, haussant les épaules, disait à son cercle:

— Voyez-vous cette intrigante!... Elle a réussi à s'accrocher à ce pauvre docteur. Attention!... cela sent la *Gazette des Tribunaux*.

Un bon feu flambait dans la chambre à coucher du docteur.

Celui-ci, tout en se laissant retirer sa pelisse par son domestique, dit d'un ton bourru à Pauline, non sans lui indiquer un siège:

— Il est temps que vous m'expliquiez votre visite

étrange et l'insistance que vous avez mise à me parler. Voyons, de quoi s'agit-il?

— Vous savez bien, monsieur, que j'ai reçu mon congé.

— Je le sais, parbleu! Mais ce n'est pas une raison pour verser des torrents de larmes et monter presque de force chez moi.

— Ah! monsieur, ne me faites pas de reproches. Je suis si à plaindre!

— Je vous l'ai dit, une place se retrouve.

— Je ne retrouverai jamais rien de semblable à ce que j'ai perdu.

Le docteur fut près de s'emporter; nous croyons même qu'il frappa du pied.

— Quelle folie! dit-il, comme s'il n'y avait pas quantité de bonnes maisons!

— Non, reprit Pauline, d'une voix sourde, rien ne me rendra le bonheur que j'avais à voir chaque jour Eugène.

— Allons! en voilà bien d'une autre!... Que vous importe ce bambin!

— Dans un moment vous saurez tout. Ayez l'obligeance de m'écouter patiemment.

— J'écoute, dit M. Foquette en se munissant d'une copieuse prise de tabac.

Alors Pauline, comme heureuse de soulager son cœur

par la confiance du passé, se mit à raconter au docteur la triste légende de son existence.

Elle dit comment, orpheline presque dès le berceau, elle avait été recueillie par de braves ouvriers du faubourg Saint-Antoine;

Comment elle avait répondu à leur générosité par son dévouement et sa tendresse;

Comment, leur ayant fermé les yeux, elle s'était pour la seconde fois trouvée seule en ce monde;

Comment elle avait rencontré l'affection d'un jeune artisan;

Comment un fils était venu augmenter leur trésor d'amour;

Et comment Martial, avait à peine connu son enfant, puisque peu de jours après la naissance du petit, il avait péri victime d'un de ces accidents qui trop souvent frappent la classe ouvrière.

Ici un sanglot lui coupa la voix. Le docteur ne donnait plus de signe d'impatience. Il appela son domestique.

— Jean, dit-il, apportez un verre d'eau sucrée.

Et à Pauline qui refusait:

— Cela vous remettra. Avez-vous la force de continuer votre récit? Oh! je vous écoute.

(La suite au prochain numéro.)

Sommaire du dernier numéro du Paris-Magazine.

Semaine parisienne. ÉMILE BLAVET.
 M. Viennet franc-maçon. GENEVAY
 Devant Magdala. ADRIEN MARX.
 Ceci et cela. ALEX. DUVERNOIS.
 Taschereaucratie. GALLUS.
 Une pieuvre. ÉMILE GABORIAU.
 En bouquinant. PHILOXÈNE BOYER.
 Concours du Conservatoire. ARMAND ROUX.
 Les mots de la semaine.
 Les aboyeurs de la Bretagne. CAHOURS.
 Échos du sport. VIGILANT.
 Paris-Théâtre. JULES PRÉVEL.

L'Univers illustré contient dans son numéro de cette semaine : les Portraits de MM. Pouyer-Quertier, de Guilloutet et Jules Brame, députés ; la Catastrophe des courses d'Amiens ; la Bibliothèque Victor Cousin à la Sorbonne ; l'Établissement de l'épout-siphon au fond de la Seine, devant le pont de l'Alma, deux charmantes Vues de Bades, les Bains d'Ischia ; le

Tir national allemand à Vienne, etc., etc.

L'Univers illustré offre en ce moment des PRIMES ENTièrement GRATUITES qui font véritablement sensation sur le public, car les deux magnifiques ouvrages imprimés spécialement pour ses abonnés ne coûteraient pas moins de cinquante francs en librairie.

M. SICARD, dentiste, rue des Lices, 52, Angers.

A VENDRE D'OCCASION

Les ouvrages suivants, non coupés :

SOMME THÉOLOGIQUE DE SAINT THOMAS (texte latin), 8 vol. in 8° raisin.

ŒUVRES COMPLÈTES DE SAINT JEAN CHRYSOSTOME, traduites pour la première fois en français sous la direction de M. Jeannin, professeur de rhétorique au collège de l'Immaculée-Conception de Saint-Dizier. Cette édition contient l'histoire du Saint, par M. Martin d'Agde ; des

sommaires numérotés qui analysent chaque écrit, chaque chapitre ; une table de tous les textes de l'Écriture commentés par saint Jean Chrysostome, et une autre table alphabétique de toutes les matières traitées dans l'ouvrage. — 12 vol. grand in-8° à 2 colonnes, belle impression.

S'adresser au bureau du journal.

BULLETIN FINANCIER.

La faiblesse est générale ; elle atteint presque toutes les valeurs. La dernière clôture s'est faite aux plus bas cours de la journée, qui ont été en même temps les plus bas cours de la semaine.

Le 3 p. 100 a perdu le chiffre de 70 et a fléchi à 69.95. L'Italien s'est mieux tenu ; le dernier cours a été 53.40.

La Société générale a été entraînée à 585 ; le Crédit mobilier a fléchi à 263.75, et l'Immobilier n'a eu qu'un cours : 97.50.

La convention concernant le chemin de fer de Vitry à Fougères a été votée par le Corps-Législatif. Il s'agit

d'un chemin construit dans les meilleures conditions économiques, et faisant partie du réseau d'intérêt général. Cette classification et la subvention accordée par l'État, 3,500,000 fr., plus 600,000 fr. pour la gratuité des services publics, constituent une garantie considérable pour les obligations, qui deviennent ainsi une valeur de tout repos ; il faut considérer en outre que le coût kilométrique sera réduit au-dessous de 100,000 fr., dans lesquels la part des obligations ne figurera à peine que pour la moitié. Un produit net de 3,000 fr. suffira donc à assurer le service des emprunts ; et, dans de telles conditions, les obligations au cours d'émission à 285 fr., sont de beaucoup au-dessous de leur valeur normale. Voilà donc un nouveau placement avantageux qui se présente.

Le Corps-Législatif a voté, dans sa séance de samedi dernier, 4 millions de rentes 5 p. 100, comme indemnité, en faveur des porteurs d'obligations mexicaines. Cette valeur faisait, en Bourse, le lendemain du vote, de 145 à 146.80. L'incertitude règne encore, car le mode de répartition peut influer sur les cours.

P. GODET, propriétaire-gérant

JOURNAL DES DEMOISELLES (36^e Année)

Le JOURNAL DES DEMOISELLES paraît le 1^{er} de chaque mois, par livraison de 32 pages, avec Planches de Patrons : Robes, Manteaux, Lingerie, Broderies, Tapisseries, Cartonnages. — 18 Gravures de Modes. — Gravures artistiques. — Fac-simile d'Aquarelles. — Musique, et cætera.

Paris : 10 francs. — Départements : 12 francs.

TROIS ÉDITIONS BI-MENSUELLES

Paraissant en deux fois, le 1^{er} et le 16 de chaque mois.

La Violette, avec un grand Patron imprimé recto et verso.

Paris : 15 francs. — Départements : 18 francs.

La Bleue, avec 30 Gravures — total 48 par an — et 8 pages de Modes, Chronique, etc.

Paris : 16 francs. — Départements : 18 francs.

La Verte, avec les Patrons et les Suppléments de Modes, des deux autres Éditions ; plus, chaque mois, une Planche de Patrons à découper, à pièces indépendantes :

Paris : 20 francs. — Départements : 24 francs.

Les Abonnements ne se font que pour l'année entière et datent du 1^{er} janvier.

On s'abonne à l'un ou à l'autre des deux journaux en envoyant un mandat de poste ou une valeur timbrée, à vue, sur Paris, à l'ordre du Directeur du Journal.

Toute Personne des Départements qui en fera la demande par lettre affranchie recevra FRANCO un Numéro Specimen de l'un des deux Journaux.

A Paris, 1, Boulevard des Italiens, même Administration que LE PETIT COURRIER DES DAMES, Journal des Modes (46^e année).

LA POUPEE MODÈLE
Journal des Petites Filles

CINQUIÈME ANNÉE.

La POUPEE MODÈLE paraît le 15 de chaque mois, en une livraison de 24 pages de texte, — contenant de petits Contes moraux, — Conseils aux petites Filles, — Gravures de Modes d'Enfants et de Poupées, — Travaux d'aiguille et de tapisseries faciles à exécuter, etc., — Images coloriées, Surprises, Feuilles à découper, etc. — Cartonnages, — Joujoux, — Petit Théâtre, — Musique, etc.

Paris : 6 francs. — Départements : 7 francs 50 cent.

La collection entière des quatre 1^{res} années forme quatre beaux volumes in-8°. — Même prix que l'abonnement. — Les abonnements ne se font que pour l'année entière et datent du 15 novembre.

On s'abonne à l'un ou à l'autre des deux journaux en envoyant un mandat de poste ou une valeur timbrée, à vue, sur Paris, à l'ordre du Directeur du Journal.

Etude de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

GRANDE VENTE MOBILIÈRE

APRÈS DÉCÈS.

Le lundi 3 août 1868, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur, dans la maison des époux Goubault, anciens revendeurs, rue Notre-Dame, à Saumur, à la vente publique aux enchères, du mobilier et des marchandises, dépendant de la succession de Jeanne Richer, femme Goubault.

Il sera vendu :

180 draps en toile ; 739 chemises d'hommes et de femmes ; 450 mouchoirs ; 110 robes ; 50 jupons ; 402 paires de bas ; 150 essuie-mains ; 100 serviettes ; 30 capots ; 250 paires de gants neufs ; 12 belles couettes en plumes d'oie, oreillers, traversins, matelas, rideaux, couvertures, couvre-pieds, quantité de pièces et coupons d'indiennes, cotons, calicots, percales, mérinos, etc. ; montres en or et en argent, bijoux, vieux cadres et livres, commodes, armoires, tables, pendules, reveil, lits, cuivrierie et ferrailles et autres bons objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A VENDRE

Vin blanc des côteaux de Saumur de 45 à 60 francs.

Prendre l'adresse au bureau du journal. (339)

A VENDRE

UNE BELLE CUVE

(Système Chaptal)

Corcée en fer, contenant 110 hectolitres.

S'adresser à la Goujonnière, à Couziers près Fontevault, au garde de la propriété. (305)

A VENDRE

En un seul lot,

TROIS BARRIQUES d'excellent vin rouge de 1865. — Crû de Brézé. S'adresser au bureau du journal.

BAINS DE LOIRE.

Etablissement tenu par M. ROLAND, ROBIN, vis-à-vis la place du Bellay-quai de Limoges.

Belle plage. — Passage gratuit.

ON DEMANDE des ouvriers champaniseurs.

S'adresser au bureau du journal.

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

LE BANDAGE A RÉGULATEUR pour la

guérison des hernies et descentes ne se trouve qu'à Paris, chez l'inventeur, HENRI BIONDETTI qui vient d'être honoré de sa 15^e médaille à l'Exposition universelle de 1867. Éléance, légèreté et solidité. La vie est assurée par la parfaite contention de la hernie. Le bandage de contention est du prix de 15, 25, ou 36 fr., le bandage à RÉGULATEUR à des prix modérés, selon le cas ou la gravité de la tumeur herniaire. On peut sans déplacement se procurer un de ces bandages ; il suffit pour cela d'indiquer : le contour du corps, le côté atteint, le volume à peu près de la hernie, les occupations journalières, et joindre un bon sur la poste du prix de l'appareil que l'on désire. — Nouveaux suspensoirs, bas élastiques et ceintures. Seule maison, HENRI BIONDETTI, Paris, rue Vivienne, 48, près du Boulevard.

APPAREIL SYPHON-AIGUILLE

Pour faire soi-même

l'Eau de Seltz et la Limonade gazeuse.

C. MAYER, breveté, PARIS.

Cet appareil est le plus simple, le plus maniable, le plus commode et le meilleur marché de tous ceux inventés jusqu'à ce jour. Un enfant de cinq ans peut faire l'Eau de Seltz.

L'Appareil et les Poudres à Eau de Seltz se trouvent à Saumur, chez PAPIN-LEROY, épiciier, M^d de faïence et verrerie, rue du Portail-Louis.

CALENDRIER DE LA NOBLESSE

DE LA TOURAINE, DE L'ANJOU, DU MAINE ET DU POITOU, Pour 1867,

Publié par J.-X. CARRÉ DE BUSSEROLLE, membre de la Société archéologique de Touraine, auteur de l'Armorial général de cette province.

1 vol. petit in-12, de 447 pages ; prix : 10 fr.

En adressant à l'auteur, rue Colbert, 96, à Tours, un mandat sur la poste de 10 fr. 50 c., on recevra le volume franco. (219)

L'ANGLETERRE

ET

LA CHRÉTIENTÉ,

PAR

M^{sr} MANNING, archevêque de Westminster.

Ouvrage traduit avec l'approbation de l'auteur et celle de M^{sr} l'évêque d'Angers,

Par M. l'abbé PICHÉRIE.

Paris, librairie POUSSIELGUE frères. — Saumur, GRASSET et GODET.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 28 JUILLET.			BOURSE DU 29 JUILLET.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	69 90	»	»	69 90	»	»
4 1/2 pour cent 1852.	101 45	»	»	101 45	»	»
Obligations du Trésor.	473 75	»	1 25	472 50	»	1 25
Banque de France.	3145	»	»	3145	»	»
Crédit Foncier (estamp.).	1435	»	»	1430	»	5
Crédit Foncier colonial.	»	»	»	450	»	»
Crédit Agricole.	617 50	»	»	617 50	»	»
Crédit industriel.	»	5	»	640	»	»
Crédit Mobilier (estamp.).	265	6 25	»	288	15	»
Comptoir d'esc. de Paris.	736 25	3 75	»	730	»	6 25
Orléans (estampillé).	883 75	2 50	»	882 50	»	1 25
Orléans, nouveau.	»	»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes).	1160	6 25	»	1156 25	»	3 75
Est.	557 50	»	»	555	»	2 50
Paris-Lyon-Méditerranée.	932 50	»	»	931 25	»	1 25
Lyon nouveau.	»	»	»	»	»	»
Midi.	572 50	2 50	»	570	»	2 50
Ouest.	575	2 50	»	572 50	»	2 50
C ^e Parisienne du Gaz.	1477 50	1 25	»	1480	2 50	»
Canal de Suez.	395	2 50	»	392 50	»	2 50
Transatlantiques.	357 50	»	7 50	365	7 50	»
Emprunt italien 5 0/0.	52 80	»	60	52 75	»	05
Autrichiens.	550	»	3 75	555	5	»
Sud-Autrich.-Lombards.	396 25	»	3 75	398 75	2 50	»
Victor-Emmanuel.	43	»	2	44	1	»
Romains.	42	»	»	42	»	»
Crédit Mobilier Espagnol.	298 75	»	1 25	302 50	3 75	»
Saragosse.	65	»	»	65	»	»
Séville-Xérès-Séville.	»	»	»	»	»	»
Nord-Espagne.	60	»	»	60	»	»
Compagnie immobilière.	97	»	1	97 50	50	»

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	328 50	»	»	329 50	»	»
Orléans.	320 75	»	»	320 50	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	331 25	»	»	331	»	»
Ouest.	318	»	»	318 50	»	»
Midi.	316 50	»	»	317	»	»
Est.	320 25	»	»	321	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.